·4E TRIMESTRE 2023·

LETTRE D'INFORMATION TRIMESTRIELLE

sfodf infos

Société Française
d'Orthopédie Dento-Faciale

L'ÉDITORIAL
Michel LE GALL

> **Ce numéro de SFODF Infos reflète l'engagement continu de la SFODF envers l'excellence.**

Chers membres, chers collègues, chers amis,

Alors que la fin d'année se profile (digne d'un été indien), l'information se veut riche à tous niveaux avec un moment phare : les Journées de l'Orthodontie. Nous vous donnons toutes et tous rendez-vous à la Porte Maillot, lieu d'échanges des membres des 12 sociétés savantes qui composent la Fédération.

Félicitons en premier lieu le Dr Marion Strub, maître de conférences en odontologie pédiatrique à la faculté de chirurgie dentaire de Strasbourg, et praticien hospitalier en odontologie pédiatrique et au centre de références des maladies rares orales et dentaires (CRMR O-Rares) au Pôle de Médecine et Chirurgie Bucco-dentaires des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, pour son article publié dans l'Orthodontie Française en 2022 qui a remporté le FEO Award 2023 et dont les travaux avaient été financés par le prix INSERM de la SFODF en 2018.

En décembre, nous continuons la seconde partie du voyage, qui réunit de nouveau la SFODF et la SFOP au sein de cette journée multidisciplinaire. Nous abandonnons la région molaire et arrivons dans celle de l'incisive. Tant de questions et autant de réponses autour de cette dent si souvent malmenée !
Pour ceux qui auraient malheureusement loupé le train de la première session, le replay sera à leur disposition gracieusement pour toute inscription à la seconde session.

Le programme de 2024 s'annonce très prometteur avec Hugo De Clercq pour notre Conférence de Prestige et la réunion scientifique de Marseille où nous nous retrouverons pour échanger sur le thème de la réévaluation thérapeutique. À ce sujet, le trio composé du Pr Camille Philip-Alliez, du Pr Carole Charavet et de moi-même compte sur la contribution des jeunes comme des moins jeunes. Choisissez votre rubrique !

Dans son programme de formation continue, la nouvelle entité qu'est l'AFC ODF abordera des thèmes variés, aussi bien thérapeutiques que professionnels. Cinq sujets traitant de la biomécanique, du fonctionnel, de la contention, du SAHOS et du facteur humain seront développés.

On ne peut plus se soustraire à la formation continue. Le cadre législatif a été clairement défini au travers de l'ordonnance n°2021-961 publiée 21 juillet 2021.
Une fiche pratique réalisée par le CNP ODF ODMF vous expliquera le pourquoi du comment et la conduite à tenir pour satisfaire aux obligations légales et ordinales.

Enfin, traditionnellement, la SFODF est un acteur majeur du soutien à la recherche. Un nouveau partenariat avec l'IFRO (Institut Français pour la Recherche Odontologique) donne naissance à la 1re édition du prix SFODF/IFRO 2024 doté de 20K€. Il vise à favoriser la réalisation d'un ou de plusieurs projets de recherche individuels portés par des doctorants ou post-doctorants.

Nous ne pouvons qu'apprécier l'engagement de la SFODF à fournir des informations précieuses à ses membres et à la communauté orthodontique en général. Ce numéro de SFODF Infos reflète l'engagement continu de la SFODF envers l'excellence et sa volonté de rester à la pointe des développements dans le domaine.

Bien à vous.

Michel LE GALL
Président du Conseil d'administration de la SFODF

Société Française
d'Orthopédie
Dento-Faciale

SOMMAIRE

ÉDITO DE MICHEL LE GALL
> page 1

JOURNÉE MULTIDISCIPLINAIRE SFODF / SFOP 2023
> pages 2-3

MARSEILLE 2024
> pages 4-5

AFC ODF
> pages 6-7

LA CERTIFICATION PÉRIODIQUE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ
CNP ODF ODMF
> pages 8-9

SOUTIEN AUX PROJETS SCIENTIFIQUES 2024
> page 10

CONFÉRENCE DE PRESTIGE 2024
> page 11

AGENDA
> page 12

En vous inscrivant, vous bénéficierez automatiquement du **replay de 2022**.

JOURNÉE MULTIDISCIPLINAIRE SFODF / SFOP

DE L'INCISIVE TRAUMATISÉE À LA MOLAIRE COMPROMISE

SAMEDI **16 DÉCEMBRE 2023**

WORLD TRADE CENTER **MARSEILLE**

Le 16 décembre 2023, nous vous attendons nombreux pour cette seconde journée multidisciplinaire qui réunira de nouveau la SFODF et la SFOP. Nous mettrons cette fois le cap sur la région de l'incisive.

Le format reste le même. Droit au but ! Entendez, des conférences à durée limitée, répondant à des questions précises par des réponses sans détour, illustrées, détaillant les protocoles visant à être appliqués dès le retour dans vos structures.

Les thèmes évoqués concernent cette dent si souvent traumatisée. Retrouvez dans ces pages le programme détaillé de cette journée.

La santé bucco-dentaire ne se limite pas à des sourires esthétiques, elle affecte notre qualité de vie et notre bien-être. Cette journée mettra en lumière l'importance de comprendre et de prendre soin de nos dents, tout en explorant les dernières avancées et les meilleures pratiques dans le domaine des soins dentaires. **Venez, sous la douceur méditerranéenne, recueillir des informations précieuses qui vous aideront à sourire de manière plus éclatante et en meilleure santé.**

Pr Michel LE GALL
Président
de la SFODF

Pr Patrick ROUAS
Président
de la SFOP

8H30 I ACCUEIL CAFÉ

9H00-9H30

Patrick ROUAS (Bordeaux)

Taches blanches ou lésions carieuses initiales au cours ou à l'issue d'une thérapeutique multi-attache : que faire ?

Résumé : Le premier volet (journée SFODF / SFOP du 10 décembre 2022) concernait la prise en charge des défauts tissulaires amélaires. Dans ce second volet, nous nous intéresserons aux taches et cavitations pouvant apparaître au cours ou à l'issue d'une thérapeutique multi-attache. Les thérapeutiques orthodontiques entraînent un maintien plus difficile d'un contrôle de plaque optimal. Des lésions carieuses initiales peuvent alors apparaître, prenant l'aspect de taches blanches, puis brunes et cavitaires au fil de leur évolution. Les principales problématiques se concentrent sur la prévention (comment éviter leur apparition ?), sur la nécessité thérapeutique (doit-on intervenir au-delà de thérapeutiques dites préventives ?), de la temporalité (à quel moment agir ?) et des options de traitement (quelle est la solution la plus adaptée ?).

Objectif : Guider le praticien dans la prise en charge de défauts amélaires apparus au cours d'une thérapeutique multi-attache.

9H30-10H00

Arabelle VANDERZWALM GOUVERNAIRE (Paris)

L'incisive permanente immature traumatisée avec implication pulpaire : quelles options thérapeutiques conservatrices ?

Objectif : État des lieux des options thérapeutiques conservatrices et des protocoles associés.

10H00-10H30

Magali HERNANDEZ (Nancy)

Comment se mettre à la régénération pulpaire

Résumé : La nécrose du tissu pulpaire est l'une des complications les plus fréquentes en traumatologie dentaire. Lorsque celle-ci survient sur dent permanente immature, le praticien est confronté à un réel défit technique. En effet, l'apex largement ouvert ne peut être obturé de manière étanche avec les techniques endodontiques conventionnelles. Deux options thérapeutiques sont à considérer : l'apexification ou la régénération pulpaire. Bien qu'aucun consensus n'ait établi les indications précises de ces deux techniques, les procédures endodontiques de régénération ou de revascularisation canalaire connaissent un essor majeur. Au cours de cette conférence seront abordés les points clés du protocole de revascularisation proposé par la société européenne d'endodontie (European Society of Endodontology) et leurs aspects biologiques permettant la mise en oeuvre de cette technique au cabinet dentaire.

Objectifs :
- Présenter les étapes fondamentales du protocole de revascularisation canalaire.
- Aborder les aspects biologiques qui sous-tendent les étapes clés du protocole de régénération pulpaire.

10h30-11h00 — Pause & visite des partenaires

11H00-11H30

Chantal IFI-NAULIN (Paris)

Contenir une dent traumatisée : Comment ? Combien de temps ?

Objectif : L'orthodontie peut-elle être un moyen de contention ?

11H30-12H00

Chantal IFI-NAULIN (Paris)

Quels liens entre dent traumatisée et traitement orthodontique ?

Objectif : Quelles précautions lors d'un traitement ODF en présence de dents traumatisées ? Trauma antérieur au traitement ? Trauma pendant le traitement orthodontique ?

12H00-12H30

Magali HERNANDEZ (Nancy)

Quelle conduite à tenir face aux résorptions radiculaires "idiopathiques" ?

Objectif : Ex : Incisive latérale résorbée par la canine. Quel traitement pour quel résultat ? Traitement canalaire ? Déplacement orthodontique possible ?

12h30-14h00 — Cocktail déjeunatoire & visite des partenaires

APRÈS-MIDI

14H00-14H30

Frédéric BONNIN (Tours) et Michel LE GALL (Marseille)

Les inclusions et les ankyloses traumatiques. Comment les gérer ?

Objectif : Panorama des différentes alternatives thérapeutiques.

14H30-15H00

Virginie MAGNAN (Marseille)

Et si on parlait d'échecs ? Retour d'expérience au pôle odontologie de Marseille

Pourquoi cela ne se passe pas comme dans les livres ?

Résumé : Au travers de cas cliniques, nous verrons comment les recommandations guident notre pratique.
De nombreux traumatismes arrivent quotidiennement aux urgences dentaires et la conservation des dents ayant subi des expulsions et luxations est un enjeu majeur.
Comment les traiter avant l'apparition de résorption, de mobilités, d'ankylose ? Comment les garder sur arcade pour maintenir un niveau osseux en vue de la fin de la croissance ? La prise en charge est souvent pluridisciplinaire (ODF, endodontie, chirurgie).
Avec l'expérience de la pratique, les recommandations appliquées à la lettre mènent parfois à des échecs, comment les éviter et assurer un maximum de chance à la dent traumatisée et au patient ? C'est tout l'enjeu de la prise en charge post-traumatologie.

Objectifs :
• S'aider de l'expérience clinique et des recommandations pour donner les meilleures chances aux dents traumatisées.
• Donner des lignes directrices pour éviter de débuter un traitement orthodontique trop précocement.

15H00-15H30

Jean-Hugues CATHERINE (Marseille)

Comment agir pour remplacer des dents compromises ? Le cas de la transplantation

Objectif : Décision de transplantation dans les zones antérieures et postérieures : les critères de choix, le bon moment, les techniques, le pronostic, les complications.

15h30-16h00 — Pause-café & visite de l'exposition

16H00-16H30

Sylvie LEGRIS (Beauvais) et Arabelle VANDERZWALM GOUVERNAIRE (Paris)

Comment remplacer les dents compromises du secteur antérieur de l'enfant à la fin de la croissance ?

Objectif : Remplacement provisoire "pédiatrique", maintien d'espace sur l'arcade, bridge collé, Cantilever, à quel âge implante-t-on ?

16H30-17H00

Michel LE GALL (Marseille) - Frédéric BONNIN (Tours)

Les incisives traumatisées condamnées. Que peut faire l'orthodontiste ?

Panorama des différentes alternatives thérapeutiques

Résumé : Différents types de traumatismes peuvent se produire sur les dents permanentes, allant de la simple contusion à la luxation complète. Quand une ou plusieurs dents traumatisées sont condamnées, les alternatives thérapeutiques qui s'offrent à l'orthodontiste sont de deux ordres :

• Le maintien de l'espace de la dent condamnée extraite et son remplacement au travers d'une réhabilitation prothétique adaptée ou d'une autotransplantation ;

• La fermeture de l'espace de la dent condamnée extraite.

Au travers de différentes situations cliniques, nous aborderons l'éventail des possibilités et des recommandations concernant l'orthodontie et la prise en charge de ce type de situation.

Objectifs :

• Aborder le problème de la dent condamnée de la façon la plus rationnelle.

• Savoir choisir les thérapeutiques avec conservation de l'espace de la dent traumatisée condamnée.

• Savoir choisir les thérapeutiques avec fermeture de l'espace de la dent traumatisée condamnée.

• Comment mettre en œuvre les thérapeutiques les plus en adéquation avec la problématique en tenant compte des données acquises de la science.

FIN DE LA JOURNÉE

Programme scientifique complet et inscriptions sur :
www.journee-sfodf-sfop.com

Attention
changement de tarif le 15 novembre !

En vous inscrivant, bénéficiez du **replay de 2022.**

95E RÉUNION SCIENTIFIQUE DE LA SFODF

MARSEILLE

LA RÉÉVALUATION THÉRAPEUTIQUE

9-11 MAI 2024

CO-PRÉSIDENCE

Camille Philip-Alliez
Michel Le Gall

PRÉSIDENTE SCIENTIFIQUE

Carole Charavet-Félicité

sfodf
Société Française d'Orthopédie Dento-Faciale

PROGRAMME SCIENTIFIQUE

La réévaluation thérapeutique

- Dommages tissulaires. Que faire ?
- Anomalies de forme et de nombre
- Ma Mécanique me fait défaut
- Autour des dysfonctions
- Je foire ma dimension antéro-postérieure
- Ma chirurgie n'a pas donné le résultat escompté

Les grands moments

des communications scientifiques de haut niveau

Jeudi 9 mai

- Pré-cours : Séance DPC

Vendredi 10 mai

- Conférence inaugurale
- Dommages tissulaires. Que faire ?
- Anomalies de forme et de nombre
- Ma Mécanique me fait défaut
- Journée des Assistant.e.s
- Cocktail des Présidents offert à tous dans la zone d'exposition
- Soirée de la SFODF

Samedi 11 mai

- Remise du Prix de la meilleure communication affichée
- Autour des dysfonctions
- Je foire ma dimension antéro-postérieure
- Ma chirurgie n'a pas donné le résultat escompté
- TAKE HOME – ce qu'il faut retenir

sfodf-marseille2024.com

sfodf

95E RÉUNION SCIENTIFIQUE DE LA SFODF

MARSEILLE

LA RÉÉVALUATION THÉRAPEUTIQUE

9-11 MAI 2024

APPEL À COMMUNICATIONS

Intervenez
au Congrès de la SFODF
de Marseille en 2024.

4 FORMATS DIFFÉRENTS
vous sont proposés.

SOUS FORME DE COMMUNICATION ORALE
3 possibilités

PRÉSENTATION D'UNE COMMUNICATION ORALE

- Ouvert à tous
- Votre CV de 10 lignes maximum + votre photo d'identité au format jpeg
- Le titre de votre communication
- Résumé en 1200 mots
- Envoi d'une vidéo format MP4 de 1 minute qui illustre la présentation (avec ou sans support Powerpoint/Keynote)

Thème : ***La réévaluation thérapeutique***

Sous thèmes :

- ***Les dommages tissulaires***
- ***Les anomalies de nombre et de forme***
- ***La mécanique me fait défaut***
- ***Apparitions de dysfonctions***
- ***Les dimensions antéro-postérieures***
- ***La chirurgie orthognathique dans les 3 dimensions***

PRÉSENTATION DE MON PLUS BEAU CAS D'ECHEC

- Ouvert à tous
- Envoi d'une vidéo format MP4 de 1 minute qui illustre la présentation
- Votre CV de 10 lignes maximum + votre photo d'identité au format jpeg
- Le titre de votre communication

MM180* CONCOURS D'ÉLOQUENCE

*MM180 :
Mon Mémoire
en 180 secondes

- **Pour les internes seulement : 3 minutes max.** sous la forme d'un concours d'éloquence sans aucun support si ce n'est une diapositive avec le titre
- Envoi d'une vidéo format MP4 de 1 minute illustrant la totalité de la présentation
- Votre CV de 10 lignes maximum + votre photo d'identité au format jpeg
- Le titre de votre communication

L'ensemble de votre participation doit être déposé sur le site
www.sfodf-marseille2024.com

Ouverture de l'appel à communication : 1er juillet 2023
Fermeture de l'appel à communication : 1er décembre 2023
Retour de la commission : 8 janvier 2024

SOUS FORME DE COMMUNICATION AFFICHEE
Prix de 800 €

PRÉSENTATION D'UNE COMMUNICATION AFFICHEE

- Ouvert à tous
- Envoi d'un résumé 1 000 mots (espaces compris)
- Le titre de votre communication de 10 mots maximum
- Votre photo d'identité au format jpeg
- Une vidéo format MP4 de 3 minutes qui illustre la présentation à envoyer début mai 2024

Les résumés des communications affichées validés seront publiés dans l'Orthodontie Française du mois de décembre 2024, après avis du comité de rédaction, conformément aux statuts de la SFODF.

Le résumé doit être envoyé à Alexandra Schaller : ***sfodf@sfodf.org***

Ouverture de l'appel à communication : 1er juillet 2023
Fermeture de l'appel à communication : 1er février 2024
Retour de la commission : Mi-février 2024

Un nouveau logo, une nouvelle association dans votre paysage professionnel...

afc ODF
Association de Formation Continue en ODF

QU'EST-CE QUE C'EST ?

1 UNE ASSOCIATION DE FORMATION CONTINUE EN ODF

Créée par la SFODF comme une entité propre dédiée à la formation des professionnels de santé.

La formation continue est une base majeure initiale des fondamentaux. Le but de l'association est de proposer aux membres de la SFODF, et à l'ensemble des orthodontistes, des thèmes originaux permettant un complément d'informations précis, un réel apport dans leur exercice quotidien et spécialisé.

Ses missions sont les suivantes :

- Le développement d'actions de formation professionnelle en lien avec la pratique de l'orthodontie (en présentiel, à distance, en e-learning).
- Le Développement Professionnel Continu (DPC) en orthopédie dento-faciale.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :
www.afc-odf.fr

2 PAR QUI, ET COMMENT ?

L'AFC ODF a été créée le 10 juillet 2023.

La **composition de son Bureau** est la suivante :

- Président : Olivier Sorel
- Vice-Présidente : Arlette Oueiss
- Secrétaire général : Guy Bounoure
- Trésorière : Sophie Carolus

Les **autres membres du Conseil d'administration** sont :
Michel Le Gall,
Yves Soyer,
Jean-Baptiste Kerbrat,
Guy Bounoure,
Carole Charavet,
Pierre Cardot,
Sophie Carolus,
Elie Kikano,
Gérard Motto,
Arlette Oueiss,
Frank Pourrat
et Olivier Sorel.

Ces membres sont secondés par un Conseil pédagogique, un Conseil scientifique et un Comité d'éthique.

3 CE QUE ÇA CHANGE POUR VOUS ?

PRESQUE RIEN !

- L'AFC ODF **organisera** dorénavant **les journées de formation continue** - auparavant proposées par la SFODF - en présentiel et prochainement en format e-learning.

- La SFODF continuera d'organiser son congrès de printemps, la journée de prestige annuelle, ainsi que les Journées Multidisciplinaires.

Aucune possibilité de vous tromper, tout est mis en œuvre pour vous orienter et vous diriger vers le bon organisme.

FORMATION CONTINUE EN ODF 2024

CONSULTEZ EN PAGE SUIVANTE LE PROGRAMME COMPLET 2024 DE L'AFC ODF !

FORMATION CONTINUE EN ODF 2024

Horaires

9h00 à 17h30 avec une pause déjeuner.
Pauses-café incluses et repas libre.

Lieu de formation

AFC ODF chez SFODF
15 rue du Louvre, Bat 2 - RdC
75001 Paris

Tarifs (pauses incluses)

Membres	350 €
Non membres	380 €
Jeune diplômé.e membre de la SFODF	150 €
Internes en DES d'ODF	
• Les 5 premières inscriptions	30 €
• Membres	100 €
• Non membres	150 €

Informations générales

Retrouvez l'ensemble des informations (objectifs opérationnels et compétences visées, moyens et méthodes pédagogiques, contenu pédagogique, publics visés, modalités et délai d'accès, indicateurs clés, prérequis, nombre de participants, modalités d'évaluation et de la satisfaction, informations pour les personnes en situation de handicap...)
sur le site internet dédié :

afc-odf.fr

Renseignements

Association de Formation Continue en ODF
15 rue du Louvre, Bat 2 - RdC - 75001 Paris
Tél. : 01 43 80 72 26
a.schaller@afc-odf.fr

Jeudi 8 février 2024

Siège de la SFODF, Paris 1er

De l'éducation fonctionnelle à la distraction symphysaire: une formation qui ne manque pas d'air !

Jean-Luc OUHIOUN

Jeudi 27 juin 2024

Siège de la SFODF, Paris 1er

La contention dans les 4 dimensions

Michel LE GALL

Jeudi 19 septembre 2024

Siège de la SFODF, Paris 1er

Ce que vous avez toujours voulu savoir sur le SAOS de l'enfant et l'adolescent : comment le dépister, le prévenir et le traiter ?

Aurélie MAJOURAU-BOURIEZ
Mai-Khanh LE-DACHEUX

Jeudi 10 octobre 2024

Siège de la SFODF, Paris 1er

Décompensation versus compensation : camouflage orthodontique ou préparation pré-chirurgicale.

Comment fixer les limites avec les mini-implants d'ancrage ?

Caroline CAZENAVE

Jeudi 5 décembre 2024

Siège de la SFODF, Paris 1er

Facteurs Humains en Santé ou comment acquérir les compétences non techniques au cabinet d'orthodontie

Florence ROUSSARIE
Christine MULLER

CNP
ODF
ODMF

La certification périodique des professionnels de Santé

Le cadre législatif

La **loi OTSS du 24 juillet 2019** a autorisé le gouvernement à prendre par ordonnance les mesures nécessaires à la création d'une **obligation de certification périodique des professionnels de santé relevant d'un ordre**

« permettant, à échéances régulières au cours de la vie professionnelle, de garantir le maintien des compétences, la qualité des pratiques professionnelles, l'actualisation et le niveau des connaissances »

L'ordonnance n°2021-961 du 19 juillet 2021 a été publiée au JO (21 juillet 2021).

Les 4 blocs d'objectifs

- **Actualiser les compétences**
- **Améliorer la qualité des pratiques professionnelles**
- **Améliorer la relation avec les patients**
- **Prise en compte de sa santé par le professionnel**

Les principes de la certification périodique

Issus de l'ordonnance n°2021-961 du 19 juillet 2021

DÉFINITION DES OBJECTIFS DE LA CERTIFICATION PÉRIODIQUE :

Garantir le maintien des compétences, la qualité des pratiques professionnelles, ainsi que l'actualisation et la mise à niveau des connaissances.

DÉFINITION DU CHAMP DES ACTIONS QUI PARTICIPENT À LA CERTIFICATION :

- actualiser les connaissances et les compétences *(bloc 1)* ;
- renforcer la qualité des pratiques professionnelles *(bloc 2)* ;
- améliorer la relation avec les patients *(bloc 3)* ;
- mieux prendre en compte sa santé personnelle *(bloc 4)*.

Le **contrôle** du respect de l'obligation sera assuré par les **ordres professionnels**.

L'ordonnance instaure, au bénéfice de chaque professionnel, des **comptes individuels qui retracent les actions de certification périodique suivies**. Ces comptes seront gérés par une autorité administrative qui sera désignée par voie réglementaire.

Elle définit les **conditions d'entrée en vigueur** de la nouvelle procédure en différenciant la situation des professionnels de santé en exercice avant ou après le 1er janvier 2023.

Les actions à accomplir sont définies dans des **référentiels** définis par profession et spécialité.

Les actions réalisées au titre du DPC, de la formation continue et de l'accréditation des spécialités médicales à risque sont prises en compte au titre du respect de l'obligation de certification périodique.

Libre choix par le professionnel des actions à suivre parmi les actions prévues dans le référentiel, en lien avec l'employeur pour les professionnels salariés.

Périodicité de l'obligation de certification :
6 ans, sauf pour les professionnels en exercice au 1er janvier 2023 qui ont jusqu'au 31 décembre 2031 pour remplir leur première obligation, puis, ensuite par période de 6 ans.

Élaboration du contenu de la certification périodique

En application de l'ordonnance n°2021-961 du 19 juillet 2021

Création d'un **Conseil national de la certification périodique (CNCP)** chargé de définir la stratégie, la promotion, le déploiement ainsi que les orientations scientifiques de la certification périodique.

Les **référentiels de certification périodique** définissent, par profession ou spécialité, les actions à accomplir au titre de la certification.

Sur proposition de la HAS et après avis du CNCP, **le ministre chargé de la santé arrête la méthode d'élaboration des référentiels.**

Après avis du **CNP (Conseil National Professionnel)** compétent, l**e ministre chargé de la santé arrête le référentiel de chaque profession ou spécialité.**

CNP ODF ODMF
15 rue du Louvre
75001 Paris

CONTACT :
a.schaller@cnp-odf-odmf.fr / info@cnp-odf-odmf.fr

SITE INTERNET À VENIR :
www.cnp-odf-odmf.fr

Pour nous, en pratique :

1

Le praticien s'inscrit sur :

https://parcourspro.online/

Et renseigne sur le choix de son CNP

2

Il choisit les actions de **DPC (Développement Professionnel Continu)** parmi le référentiel de sa spécialité sur une période de 6 ans.

Ces actions peuvent être validantes au titre du DPC.
Le référentiel est élaboré par le CNP de spécialité, donc pour nous par le CNP ODF-ODMF.
Le site du CNP est en cours d'élaboration et sera très bientôt accessible.

Pour l'instant, peu de formations offertes par les différentes sociétés traitent de sujets en rapport direct avec notre spécialité.
Bientôt, des formations DPC en rapport avec notre spécialité seront mises en place.

Cependant, vous pouvez tout de même suivre des programmes plus ou moins en rapport avec notre exercice :

www.agencedpc.fr/formations-dpc-rechercher-un-dpc

Vous trouverez des renseignements sur le site de la FSM (Fédération des Spécialités Médicales) :

https://specialitesmedicales.org

3

Le CNP contrôle la conformité du parcours individuel et l'Ordre valide ensuite le respect de la certification.

Soutien aux projets scientifiques 2024

1re édition du Prix SFODF / IFRO

attribué sous l'égide **de l'Institut Français pour la Recherche Odontologique**

Un soutien financier, d'un montant de 20 000 €, *sera alloué par la SFODF, sous l'égide de l'Institut Français pour la Recherche Odontologique, pour le financement de projets de recherche en lien direct avec les acteurs et/ou les thèmes scientifiques de l'Orthopédie Dento-Faciale. Il vise à favoriser la réalisation d'un ou de plusieurs projets de recherche individuels portés par des doctorants ou post-doctorants.*

Retrouvez les documents à joindre à votre demande ici :

© Grekov - iStock

Le dossier de candidature devra comporter les éléments suivants :

CURRICULUM VITAE

du ou de la candidat(e) *(deux pages maximum et **en anglais**).*

FICHE RECAPITULATIVE

A remplir, disponible sur **https://ifro.eu/appel-a-projets**.

RÉSUMÉS DU PROJET

- Un résumé du projet en français selon le cadre disponible sur **https://ifro.eu/appel-a-projets**.
- Un résumé scientifique en anglais destiné aux experts.

PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet de recherche (maximum 10 pages, en police Times 12, interligne simple) sera **rédigé en anglais** et détaillé en lien avec les critères d'évaluation ci-dessous.

CRITERES D'EVALUATION

1. Excellence scientifique et/ou technologique.
- Caractère innovant de l'approche.
- Pertinence et originalité du projet.
- Positionnement du projet dans un contexte national et international.
- Clarté des objectifs.

2. Qualité du porteur.
- Compétences du porteur.
- Si applicable, complémentarité des différentes équipes associées au projet (la contribution de chaque partenaire académique ou industriel doit être parfaitement explicitée).
- Planification de la production de documents de synthèse.

3. Méthodologie et faisabilité.
- Pertinence méthodologique.
- Stratégie de recherche, bibliographie.
- Environnement du projet (ressources humaines).
- Calendrier provisionnel de l'étude.
- Avis de dépôt des demandes réglementaires (études cliniques, expérimentation animale…).
- Description de l'utilisation du financement et précisions de co-financement(s) éventuel(s).

4. Les perspectives de pérennisation du projet de recherche présenté doivent être clairement explicitées.

ATTENTION : nouveau timing

Dépôt fixé au 29 février 2024 à 12h00.

Le dossier de candidature, en version électronique, doit être envoyé à **Karine SIFANY**, SFODF (edit-sfodf@sfodf.org) et à l'**IFRO** (contact@ifro.eu).

Sélection du lauréat

Après vérification des critères d'éligibilité, les étapes d'évaluation des projets et la sélection du (des) projet(s) soutenu(s) seront réalisées par des experts internationaux indépendants interrogés par l'IFRO, et par des membres de la SFODF.

Publication des travaux

Le(s) lauréat(s) du prix devra(ont) s'engager à présenter le projet lors de la réunion scientifique de la SFODF et lors du congrès de l'ADF en 2025.
Il devra impérativement faire référence de la source de financement sur les publications correspondantes et les travaux seront publiés dans la publication scientifique indexée Medline de la SFODF, l'Orthodontie Française.

LES CONFÉRENCES DE PRESTIGE DE LA sfodf

Société Française d'Orthopédie Dento-Faciale

Jeudi 28 mars 2024

UNIQUEMENT EN STREAMING

puis en REPLAY jusqu'àu 30 avril 2024

Traitement orthodontique des classes II et classe III par ancrage squelettique : comment optimiser la croissance

Hugo De Clerck (Belgique)

GRATUIT POUR LES INTERNES

Cette journée de cours est offerte à l'ensemble des étudiants de notre spécialité ainsi qu'aux enseignants P.U., M.C.U. et A.H.U. des départements d'O.D.F. des universités françaises, pour que tous tirent profit de son enseignement magistral.

Ce que nous apportera la Journée de Prestige 2024 :

- Un éclairage clinique sur le potentiel et les limites d'un traitement orthopédique pour corriger une croissance de classe II ou de classe III afin de réduire le nombre d'ostéotomies à l'âge adulte.
- Comment utiliser l'ancrage squelettique afin de limiter les compensations dento-alvéolaires et d'optimiser la croissance faciale.

sfodf
Société Française d'Orthopédie Dento-Faciale

Comité d'organisation SFODF
15, rue du Louvre, Bat 2 - RdC
75001 Paris, France
E-mail : sfodf@sfodf.org

SITE INTERNET :
www.sfodf-prestige.com
E-MAIL :
sfodf@sfodf.org

AOI 40 ANS DE DÉVELOPPEMENT

Rendez-vous à l'ADF

Stand 1S01

Séance scientifique
vendredi 1er décembre 2023 à 14h
« L'AOI, 40 ans d'évolution et demain ?»

CONGRÈS INTERNATIONAL ADF 28 NOV. - 2 DÉC. 2023

AOI - 1, rue Maurice Arnoux - 92120 Montrouge
Tél. 01 57 63 99 68 - www.aoi-fr.org - contact@aoi-fr.org

> **La réussite ne viendra pas d'un homme providentiel. La réussite viendra de vous. Vous êtes celui que vous attendez.**
>
> Barack Obama

sfodf infos
Société Française d'Orthopédie Dento-Faciale

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Michel Le Gall.
ÉQUIPE RÉDACTIONNELLE :
Yves Soyer, Guy Bounoure, Sarah Chauty, Alexandra Schaller, Karine Sifany.
Toute correspondance doit être adressée à la SFODF
15, rue du Louvre - Bât. 2, RdC - 75001 PARIS
Tél. : 01 43 80 72 26
Courriel : sfodf@sfodf.org - Internet : www.sfodf.org
CRÉATION & RÉALISATION : Ombre&Lumière Communication - 05 63 33 61 10 - www.ombrelumiere.fr

AGENDA

ADF - LA GRANDE GALAXIE DES CONNAISSANCES
› Paris, du 28 novembre au 2 décembre 2023

SFODF / SFOP
JOURNÉE MULTIDISCIPLINAIRE
› Marseille, samedi 16 décembre 2023
Infos : www.journee-sfodf-sfop.com

ACF ODF - FORMATION CONTINUE
De l'éducation fonctionnelle à la distraction symphysaire : une formation qui ne manque pas d'air !
› Jeudi 8 février 2024
· Siège de la SFODF, Paris 1er
Infos : www.afc-odf.fr

SFODF - 95e RÉUNION SCIENTIFIQUE
La réévaluation thérapeutique
› Marseille, du 9 au 11 mai 2024

ISSN : 1962-395X

UNIVERSAL POWER BAR™ CLASS II APPLIANCE

PowerBar™ est un appareillage orthodontique fixe, à collage direct, utilisé pour corriger les Classes II en Classes I en permettant des mouvements dentaires segmentaires. Grâce à sa conception universelle, PowerBar peut être utilisé de chaque côté de l'arcade maxillaire.

Dispositifs médicaux de classe IIa réservés aux professionnels de santé - CE 1434. Merci de respecter les instructions d'utilisation disponibles sur simple demande : fr.info@americanortho.com. Pas de remboursement direct par les organismes d'assurance maladie. Fabricant : American Orthodontics.

AO AMERICAN ORTHODONTICS

03 89 66 94 80 | www.americanortho.com | fr.info@americanortho.com
©2023 AMERICAN ORTHODONTICS CORPORATION